



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
17/06/2026

Délibération
n° 2026-06-29

Date de convocation :
05/06/2026

Nombre de membres
en exercice : 91
Nombre de membres
présents : 79
Nombre de suffrages
exprimés : 84

Secrétaire de séance :
DEMAS Agathe

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un recours
contentieux devant le
Tribunal administratif de
Clermont-Ferrand dans un
délai de deux mois à
compter de sa publication.
La juridiction compétente
peut notamment être saisie
via une requête remise ou
envoyée au greffe du
tribunal administratif ou par
l'application Télérecours
citoyen accessible à partir du
site www.telerecours.fr*

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la présidence de Madame Amalia QUINTON, Présidente.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : Election du Président du SMEA DE LA BASSE-LIMAGNE.

Monsieur COULAUD Gérard, délégué de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, est désigné en qualité de doyen d'âge pour présider la séance jusqu'à la mise en place du Président.

Monsieur COULAUD Gérard, après avoir pris la présidence, ouvre les opérations et invite les candidats à se présenter.

Deux candidats se présentent à la présidence :

- Madame QUINTON Amalia, déléguée de la commune de Vertaizon et de Billom Communauté,
- Monsieur SAVOCA Pierre, délégué de la commune de Vertaizon.

Le vote s'est effectué en un seul tour et à la majorité absolue (se reporter au procès verbal de l'installation du Comité Syndical).

Madame QUINTON Amalia est élue présidente du SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE-LIMAGNE.

Après avoir remercié les membres du Comité Syndical pour la confiance qui lui a été accordée, Madame QUINTON Amalia reprend la présidence pour faire procéder à l'élection des vice-présidents.

FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Amalia QUINTON

